



Succession enfants famille recomposee

Par **justine**, le **05/04/2010** à **03:25**

Bonjour, je ne sais pas si vous allez pouvoir m'aider mais mon problème est important pour moi... J'ai 3 enfants d'un premier mariage. Je viens d'épouser un homme il y a 1 mois qui en a 3 aussi d'un premier mariage. Du côté de mon mari le divorce s'est très mal passé et son ex-femme malgré qu'elle soit très fortunée nous harcèle pour des achats, augmentation de pension etc pour les enfants.... je sais que son acharnement ne cessera jamais.... Le problème est le suivant: nous allons acheter un appartement mon époux et moi, nous souhaiterions qu'en cas de décès de mon époux ses enfants ne puissent pas sous la pression de leur mère me faire vendre... ou récupérer à terme 50% de ce bien..... (ses enfants ne seront jamais dans le besoin car la mère a de quoi subvenir à plusieurs générations qui suivent....) en revanche, nous souhaitons tous les deux que mes enfants puissent récupérer 50% de notre bien si moi-même je venais à décéder.... Comment faire ce montage? on m'a parlé d'un SCI? qu'en pensez-vous? pouvez-vous m'aider? le bien que nous achetons vaut seulement 200 000 euros mais c'est la seule chose que nous posséderons.... après remboursement crédit dans plusieurs années.... alors pour nous c'est important.... les enfants de mon époux étant à l'abri via la famille de leur mère.... Mille merci de votre aide....